

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2013

---

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1337)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE108

présenté par

Mme Abeille, Mme Allain et Mme Bonneton

-----

### TITRE

Substituer aux mots :

« la cohésion urbaine »,

les mots :

«le vivre ensemble ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de "cohésion urbaine", si elle est comprise et adoptée par les acteurs de la politique de la ville, est souvent mal appréhendée par les habitants qui peuvent la considérer comme trop technocratique. Le présent amendement vise, en modifiant le titre, à rappeler que l'objet de cette loi est d'œuvrer à une meilleure qualité de vie dans les quartiers politiques de la ville.